

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

du 9 novembre 2018

- Directrice : Mme DELSOL

- Parents : Mmes ABBES ; ALQUIER ; CAUMES ; JOSEPH ; MALAVAL ; POMFRET ; VALY et M. DOZEVILLE.

- DDEN : M. SCOTTO

- Mairie :

Mme MOULIERES (adjoite - mairie de ST GUILHEM le DESERT)

Mme GADET (Adjoite à l'Enfance - mairie d'Aniane)

M. FAROLDI (coordinateur enfance/jeunesse - mairie d'Aniane)

- Enseignants : Mesdames CABROL ; DELIEUZE, DOLLET, GOIFFON, PFERSDORFF, RICHARD, SAIS et VALOUR ; MM ANDRE et CAUDULLO.

- RASED : Mme FERRANDO

Nous excusons l'absence de :

- Inspectrice de l'Éducation Nationale : Mme HUMBERT

- Mairies : MM. HARLAL et SIMON (Mairie de Puéchabon)

Mmes SERVA et Mme SERVEL (Mairie d'Aniane)



- Enseignants : M. Le COQ

- RASED : Mme OTTOLINI et M. DERVEAUX.

Ouverture de la séance à 18h30 par un tour de table.

Pour ce conseil, le secrétaire de séance est Cécile Goiffon

La Directrice



N. DELSOL

La secrétaire



Représentant de parents



CAUMES.

1. Informations

- **Rappel de la composition et du rôle du Conseil d'Ecole.**
décret 90-788 du 6/9/1990 article 17

- **Missions du DDEN présentées par M. SCOTTO**
cf document ci-joint

M. SCOTTO constate une bonne ambiance de travail entre la mairie et les écoles. Il informe que l'école peut participer au « prix de la laïcité ».

M. SCOTTO informe sur le risque de noyade dans le secteur, et relance la demande au niveau de l'académie pour l'éducation à la natation.

M. SCOTTO participe à l'association « lire et faire lire », des bénévoles interviennent en maternelle et CP/ CE1 pour lire des albums dans les classes à des petits groupes d'élèves, l'école peut faire une demande pour participer.

- **Effectifs, classes, enseignants, décharge de direction.**

214 élèves (222 en 2017, 218 en 2016 - 204 en 2015).

Cycle 2 - CP + CE1 + CE2 = cycle des apprentissages fondamentaux: 130 enfants

Cycle 3 - CM1 + CM2 = cycle de consolidation : 84 enfants

Les enfants sont répartis dans 8 classes :

CP Mme Richard : 23

CM1-CM2 Mmes Saïs : 28

CP Mme Goiffon et Mme Cabrol : 23

CM1-CM2 Mme Pfersdorff et M. Le Coq : 28

CE1-CE2 Mme Delieuze: 28

CM1-CM2 Mmes Delsol et M. Caudullo (lundi

CE1-CE2 Mme Valour et M. André : 27

matin et mardi) : 28

CE1-CE2 Mme Dollet et M. André : 29

Il est prévu d'accueillir 30 enfants en CP l'année prochaine. 43 élèves de CM2 quitteront l'école, ce qui donnerait un effectif total de 204 élèves en septembre 2019.

- **Échanges de service - décroisements.**

- classes de CM : Sciences ; Histoire-Géographie-Education Civique ; Allemand

- interventions de M. Caudullo dans les classes de Cycle 2 les mercredis.

- **Langues vivantes**

L'anglais est enseigné à partir du CP - 1h30 par semaine.

Les élèves de CM1-CM2 suivent un enseignement en allemand dispensé par Mme Dollet à raison d'1 semestre par classe. Ils bénéficient donc d'un enseignement en anglais et en allemand.

- **Réseau d'aide.**

Cette année, les élèves qui en ont besoin bénéficient des interventions de Mme FERRANDO qui intervient $\frac{1}{2}$ journée (maître G ; aide à dominante relationnelle) ou de celles de Mme OTTOLINI qui intervient 3 demi-journées (maîtresse E ; aide à dominante pédagogique).

M. DERVEAUX intervient sur demande (psychologue scolaire).

Mme FERRANDO : Le RASED est une ressource pour l'équipe enseignante et les familles qui en expriment le besoin.

Suite à la réunion de synthèse 25% des élèves de cycle 2, ont été signalés au RASED par les enseignants.

Nous pouvons aussi faire intervenir le Dr NEMAUSAT pour la mise en place des PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et en cas de besoin lors d'équipes éducatives. L'infirmière scolaire peut également apporter son conseil. Elle est joignable au collège de Gignac.

- AVS : L'auxiliaire de vie scolaire accompagne les enfants en situation de handicap. 4 AVS interviennent à l'école pour 6 élèves qui ont une notification de la MDPH. Elles peuvent être mutualisées. 70 heures par semaine environ.

- **Activités Pédagogiques Complémentaires.**

Ces Activités Pédagogiques Complémentaires qui se déroulent en groupes restreints permettent d'apporter soit une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages soit une aide au travail personnel, voire de mettre en œuvre une activité prévue par le projet d'école. Après accord des parents, ces APC peuvent s'adresser à tous les élèves et sur des durées variables réparties sur l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignants.

Les enfants sont pris en charge selon le contenu des activités par l'une ou l'autre des enseignantes de l'équipe. Les groupes sont reformés à chaque retour de vacances.

Les élèves de Puéchabon et St Guilhem concernés sont pris en charge sur le temps de cantine soit de 11h50 à 12h10 ou de 13h15 à 13h35 les lundis, mardis, jeudis et/ou vendredis.

Pour la plupart des enfants, les APC se déroulent de 16 à 17h les lundis, mardis, jeudis et/ou vendredis. À la fin de la séance, les enfants sont conduits à la maison des loisirs si les parents ne sont pas présents ou n'ont pas donné la consigne formelle de laisser l'enfant partir seul.

2. Règlement intérieur

Il s'appuie sur le règlement type départemental et est complété par la charte de la laïcité.

L'équipe enseignante souhaite apporter une modification : les 2 classes de CP prendront dorénavant leurs récréations avec les classes de CM. On a constaté que les groupes de CE ont besoin de davantage d'espace et espérons apaiser les récréations.

Vote : Le règlement intérieur est adopté.

3. L'argent de l'école

✓ **Dotation de rentrée scolaire et subvention annuelle**

Nous remercions la Mairie pour les 47 euros par élève affectés à l'achat des fournitures et des manuels scolaires, pour les frais de photocopieur et de papier.

Cet été, des climatiseurs ont été installés dans les 2 classes de l'étage. La classe 2 a été repeinte.

Le restaurant scolaire a également été climatisé.

Les anciens toilettes ont été transformés en local technique.

Les projets de classe sont en préparation. Nous transmettrons l'ensemble de nos budgets prévisionnels à la mairie au plus tôt. Nous prévoyons des subventions à hauteur de 27 euros par élèves pour 8 classes. Nous avons d'ores et déjà prévu de limiter la participation des parents aux sorties à 5 euros par enfant.

Cette année, 4 classes ont choisi de s'inscrire à l'USEP. Le coût de ce projet est conséquent c'est pourquoi nous avons d'ores et déjà déposé une demande de subvention exceptionnelle pour couvrir une partie de ces dépenses.

Mme GADET : La demande est à l'étude en mairie. Sur le principe, la mairie est d'accord mais il faut définir le montant par enfant qui pourra être attribué.

✓ **Coopératives scolaires**

L'école fonctionne avec une coopérative par classe. Chaque coopérative détient au minimum 1200 euros.

Cet argent permet de financer en partie les sorties scolaires, l'achat du petit équipement informatique, de livres pour la BCD, et couvre l'abonnement à un magazine pour chacune des classes.

Les coopératives sont alimentées par :

- les bénéfices réalisés par la vente des photos de classe, la tombola de fin d'année, les actions menées ponctuellement et par la cotisation de 7 euros demandée aux parents.
- les subventions municipales
- une subvention départementale de 300€

En juillet 2018, à l'issue de la fête de fin d'année, chaque coopérative de classe a reçu 227€. L'Association des Parents a versé 800€ pour soutenir les actions collectives.

✓ **Equipement Informatique**

Le parc informatique se compose aujourd'hui de :

- 51 ordinateurs fixes répartis dans les classes que M. Sario (Atout informatique) se charge de configurer. Certains sont à remplacer...

Représentants de parents : possibilité de déposer une demande auprès de l'entreprise Jeanjean - ADVINIS de St Félix de Lodez. Transmettre une demande écrite.

M. FAROLDI : la mairie est en train de changer son parc informatique et on attend le retour de la demande déposée au département. On peut espérer en installer 2 par classe.

Nous utilisons aussi :

- 20 notebook de la classe mobile.
- Toutes les classes sont équipées de vidéoprojecteurs fixes.

ENT : nous bénéficions de l'accès à l'ENT académique.

Chaque parent, chaque élève et chaque enseignant possède un code lui permettant de rejoindre un espace numérique privé et partagé par la classe. Chacun doit signer la charte utilisateur.

Le coût de ce service s'élève pour le budget municipal à 50 € par école.

Les parents et les enseignants sont d'accord pour dire qu'il n'est pas pratique d'utilisation et peu utilisé.

Photos de classe. Les prises de vue ont eu lieu le mardi 09/10. Les photos sont à commander avant le 13/11/2018.

Les représentants de parents d'élèves participeront à nouveau aux féeries de Noël (vente de gâteaux) : dimanche 9 ou 16 décembre : vente de repas sur le temps de midi aux féeries d'Aniane ; Demande aux parents de préparer du salé/sucré. Mot de sollicitation dans les cahiers.

Mme GOIFFON propose d'organiser des ateliers « cuisine » dans des classes avec les parents d'élèves volontaires avant le marché.

4. EPS

Les équipements à la disposition des classes sont les suivants :

- terrain herbeux - dit de la Brèche - sous la maternelle
- terrain en terre battue (à tondre) à la conciergerie
- salle CCAS
- salle des fêtes (3 demi-journées par semaine)
- terrains de sport (2 demi-journées par semaine) assez éloignés

Il manque toujours un espace couvert.

Mme GADET : Une nouvelle étude est en cours au niveau de l'ancien gymnase.

5. Projets - Actions

- Mme Sais : Fête de la science dans les classes de CM - ateliers de sensibilisation au handicap visuel (vision et trouble de la vision)
- Mme Sais : ateliers sur la qualité de l'air et sa pollution dans les classes de CM.
- Ateliers autour du vidage du composteur municipal - éducation à l'environnement. Plusieurs classes participeront au cours de l'année.
- Marché de Noël 14/12/2018 de 16 à 19h.

- Fête de fin d'année : Reconduisons-nous la formule habituelle ? (jeux et repas partagés dans la rue pour le groupe scolaire).
Même si c'est un moment agréable et apprécié, le rangement de la rue à 23h est pénible, les enseignants et les représentants de parents se trouvent un peu seuls sur cette organisation. Quelle nouvelle formule ? A discuter !
La date est fixée au 28/06/2018.

6. ALP - restaurant scolaire

- Organisation des services de cantine

Actuellement les enfants sont répartis en deux services identiques : 2 fois 4 classes.
Une classe de CE1 CE2 mange avec les CM1 CM2 ce qui pose problème ; les enfants CE mangent tard, sont séparés des enfants de leur âge.

Serait-il possible de séparer cycle 2 et cycle 3 ?

M. FAROLDI : C'est toute une organisation à revoir. Le premier service serait chargé, trop bruyant mais la mairie est prête à expérimenter cette organisation pour que les CE1 CE2 ou les CE1 de la classe 11 puissent manger avec les autres CE1 CE2 à partir de janvier.

L'équipe enseignante insiste pour changer l'organisation et que tout le cycle 2 puisse manger ensemble.

Les représentants de parents d'élèves font remarquer que 5 classes mangeaient en même temps quand l'école comptait 9 classes.

- Le contenant des repas est en plastique à usage unique.

Les représentants de parents d'élèves demandent s'il y a une possibilité d'évoluer vers un système plus respectueux de l'environnement ?

M. FAROLDI : C'est dans la logique de notre démarche. Le cahier des charges du traiteur devra être modifié en ce sens - par un avenant ou lors de la redéfinition du contrat.

- Que deviennent les restes alimentaires ?

M. FAROLDI : les restes consommés sont donnés à des personnes élevant des animaux ou jetés. Les restes non touchés sont gardés, donnés aux employés ou redistribués durant les ALP (gouters en maternelle avec les fruits)

- Sécurité accès à la maison des loisirs.

Les représentants de parents d'élèves pour une question de rapidité et de sécurité, la rue en sens unique à côté de l'ALP est-elle utilisable pour la remontée des enfants ?

M. FAROLDI : impossible car il n'y a pas de trottoir.

Les représentants de parents d'élèves : Malgré les progrès constatés grâce aux différents aménagements, la sécurité devant l'école à l'heure de la dépose des élèves reste fragile. Des voitures doublent la file des personnes qui déposent les élèves avec des risques d'accident. Serait-il possible d'intervenir auprès des automobilistes ?

Mme GADET : la remarque sera transmise à la police municipale pour d'éventuelles verbalisations.

- Réorganisation du temps scolaire ? : la question sera débattue au prochain CCEJ.
- Eau non potable après les pluies.
Il est compliqué dans l'école de savoir quand on pouvait boire ou ne pas boire de l'eau du robinet, la distribution d'eau en bouteilles en classe est complexe.
L'interconnexion sera réalisée durant le premier trimestre 2019 et le problème ne se posera plus.

Conclusion

Le prochain conseil d'école se déroulera le 15/02/2019.

Le dernier conseil de cette année scolaire aura lieu le 14/06/2019

Le conseil est clos à 20h17

Merci à tous.

Les enseignants invitent tous les participants à un frugal apéritif.

En annexe :

1- émargement

2- extraits du décret 90-788 du 6 septembre 1990 et de l'article 17 du JO du 08/09/1990 portant sur le rôle et le fonctionnement du conseil d'école

3- règlement intérieur adopté en conseil

4 - document DDEN

